

La spécificité belge au conseil de sécurité : prévention et médiation

« Au conseil de sécurité, il faut neuf membres pour trouver une majorité. »

Didier REYNDERS

181 La candidature de la Belgique a été soutenue par 181 des 193 États de l'ONU.

Pendant deux ans, la Belgique va gérer une série de conflits

De retour au conseil de sécurité de l'ONU, la Belgique veut y jouer la prévention et la médiation des conflits. Armés et autres.

● Philippe LERUTH

Depuis le début de ce mois, la Belgique a fait retour au conseil de sécurité des Nations-Unies. Pour la sixième fois. « Avec le meilleur résultat que nous ayons jamais obtenu pour une candidature : 181 des 193 États-membres de l'ONU nous ont appuyés », se réjouit Didier Reynders. Un appui à des priorités résumées dans un concept que la diplomatie belge a porté depuis plusieurs années (cf. ci-dessous) : « Bâtir le consensus, agir pour la paix ». Dans des « dossiers spécifiques » où la Belgique veut imprimer sa marque en prônant « la prévention et la médiation ».

Enjeux climatiques et migratoires

Les notions renvoient à des zones de guerre ou de tensions. La Syrie, « où, avec l'Allemagne et le Koweït, nous voulons prendre en charge le volet humanitaire du conflit ». La Somalie, où la Belgique entend intervenir dans le dossier des sanctions. L'Iran, où elle veillera au

suivi de l'accord sur le nu-
**Prendre en charge
« des conflits non-
armés mais qui
peuvent déboucher
sur des violences »**

cléaire, auquel l'Europe est attachée. Et, de manière générale, dans la foulée de la Suède, qui vient de quitter le conseil de sécurité, le problème des enfants dans les conflits armés : enfants victimes, enfants qui y sont entraînés malgré eux « comme les enfants de combattant belges en Syrie », voire enfants qui ont pris part aux combats.

Prévention et médiation doivent aussi jouer dans d'autres formes de conflits, « non armés mais qui peuvent déboucher sur des violences », insiste Didier Reynders, « l'impact du réchauffement climatique ou les problèmes de pauvreté et de gouvernance qui entraînent des mouvements de population à gé-

rer. Il reste des pays aux ressources exceptionnelles, dont une grande partie de la population vit dans une précarité extrême ».

Le poids de l'actualité.

L'allusion renvoie à la République démocratique du Congo, que le ministre des Affaires étrangères ne cite pas : la RDC est (cf. ci-contre) un des dossiers urgents, imposés par l'actualité au conseil de sécurité.

Il en est d'autres : les conflits en Syrie, en Irak, « et dans certaines zones d'Afrique ». Didier Reynders renvoie à « notre expérience globale, en Afrique centrale, et au Sahel, où nous avons développé une action diplomatique, militaire et humanitaire dans le cadre européen ».

Et puis il y a les zones de tension « dans le territoire européen ou extra-européen » : avec l'Europe, la Belgique s'est déjà « frottée » au différend russo-ukrainien, ou aux problèmes dans les Balkans.

Cette « expertise » aidera la

Belgique au cours des deux années à venir. « *Mais nous devons rester modestes* », tempère Didier Reynders. L'importance des enjeux fait loi. ■

RDC : des PV à produire

Un dossier d'actualité urgent attend la Belgique au conseil de sécurité ; celui du scrutin présidentiel en République démocratique du Congo. Faut-il le valider ou recompter les votes, comme cela lui a été demandé ?

« *Il est urgent de rétablir l'accès à internet, et de rouvrir le territoire à la presse internationale* », explique Didier Reynders. Et la Belgique demande « *la transparence, avec la communication au conseil*

de sécurité des procès-verbaux de tous les bureaux de dépouillement ».

La requête est partagée par l'Union européenne, les États-Unis, l'Union africaine, la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), et la Conférence internationale sur la région des grands lacs (CIRGL). Certaines de ces institutions réclament le recomptage des votes : « *C'est pratiquement la même chose. On en jugera à l'examen des PV de dépouillement, si le conseil de sécurité nous suit* », conclut Didier Reynders.

Phi. Le

VITE DIT

Sixième La Belgique entame son sixième mandat de deux ans au conseil de sécurité, dont elle a déjà fait partie en 1947-1948 ; 1955-1956 ; 1971-1972 ; 1991-1992 ; et 2007-2008.

Dix ans Elle a fait acte de candidature dès 2009, pour y faire retour. Même si la candidature n'a été

officialisée que le 23 octobre 2015.

Défense L'action diplomatique au conseil de sécurité est souvent doublée d'un aspect « Défense » : cela tombe bien, depuis janvier, Didier Reynders est à la fois ministre des Affaires étrangères et de la Défense.

A cinq Européens et bientôt à quatre...

Un diplomate néerlandais fait partie des équipes renforcées pour le mandat au conseil de sécurité de l'ONU : l'action belge s'inscrit dans le cadre bénéluxien ; comme le mandat néerlandais, qui vient de s'achever, auquel a été associé un diplomate belge. « Il en est allé ainsi dans le passé avec le Grand-Duché », signalent les Affaires étrangères.

La nouveauté par rapport au mandat belge de 2007-2008, c'est la politique étrangère européenne incarnée par la Haute représentante, Federica Mogherini.

« Qui envoie des notes régulières à tous les États-membres, précise-t-on. Avant d'entrer au conseil de sécurité, la Belgique, l'Allemagne et la Pologne ont conféré avec ses membres européens sortants (Pays-Bas, Suède) et ses mem-

bres permanents (France et Royaume-Uni) ».

À cinq, soit un tiers du conseil, les Européens perdront un représentant, après le Brexit. Seule, la France y dispose, comme les quatre autres membres permanents, d'un droit de veto. « Pour les autres décisions, la règle veut une majorité de neuf membres », rappelle Didier Reynders. Chacun a son rôle à y jouer ! ■ **Phi. Le.**